



Lyon, le 4 juillet 2016

## LES ÉCHOS CFDT

### Comité Technique du 30 JUIN 2016

#### 1. Rapport sur l'état de la collectivité 2015 :

La Loi de 1984 impose à l'autorité territoriale de présenter au moins tous les 2 ans au CT un rapport sur l'état de la collectivité. Il indique les moyens budgétaires et en personnel qu'elle dispose, sur des données quantitatives.

Retour sur quelques chiffres :

Entre départs et recrutements, au-delà même des longs délais de remplacement, **20% des postes n'ont pas été reconduits en 2015.**

Taux d'absentéisme global (maladie, accidents travail/trajet, maternité) : **8,46%**. La **CFDT** pointe ce taux élevé, à mettre en parallèle avec la baisse des effectifs et le ratio des remplacements ainsi que l'âge moyen dans la collectivité (**45 ans et 6 mois**). Des agents épuisés sont plus souvent malades ou accidentés.

Un bilan social de l'année 2015, qui lui intègre des données plus importantes mais aussi qualitatives permettant une réelle analyse sera présenté au CT d'octobre 2016.

**VOTE :** Collège Employeur : **8 POUR**  
Collège délibératif : **14**

CGT	CFDT	UNSA	CGC	CFTC	FO
<b>Abstention/Contre</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>Pour</b>	<b>Pour</b>	<b>Abstention</b>	<b>Abstention</b>

Ce dossier est adopté.

## 2. Avenant n°1 à la convention constitutive de la MDMPH :

Il est présenté à ce CT, l'avenant à la convention constitutive de la MDMPH (maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées) au 01/01/2015 du fait de la création de la Métropole et de son entrée dans le GIP (groupement d'intérêt public). Cet avenant traite de la mise à disposition des moyens et de l'organisation de service au sein de la MDMPH.

La **CFDT** dénonce la demande de validation à postériori de ce dossier. Cet avenant a été voté en séance métropolitaine le 10 décembre 2015 et signé le 31 décembre 2015.

A la demande de la **CFDT** ce dossier ne sera donc pas soumis au vote des représentants du personnel.

La **CFDT** a aussi dénoncé le manque de moyens, de postes vacants, de postes non créés face au doublement de la charge de travail en quelques années, et les conséquences dramatiques sur le public concerné.

**Pas de VOTE** sur ce dossier.

## 3. Bilan d'activité 2015 de la formation et développement des compétences : pour information, donc sans vote.

C'est le 1<sup>er</sup> bilan de la Métropole, mais également le 1<sup>er</sup> bilan pour les services ex-grand Lyon.

Quelques chiffres :

**4643 agents** formés soit en moyenne 1 sur 2, ce qui s'explique par les formations nécessaires sur les nouveaux outils (repères outils fondamentaux et informatiques)  
Le budget global 2015 au budget primitif est de **4 ,1 ME**.

**85%** des demandes ont été validées.

La **CFDT** interroge sur la visibilité réelle du nombre de refus de formation car toutes les demandes ne remontent pas au RH et ne sont donc pas comptabilisé sur l'outil HR.

La **CFDT** avec la CGT et la CFTC, a demandé que les organisations syndicales élues en CT soient associées aux 2 instances annuelles statuant sur les formations personnelles des agents.

L'Administration propose un temps de travail avec les organisations syndicales sur l'élaboration des critères d'attribution.

**Les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC avaient demandé comme le prévoit la Loi que soit inscrit à l'ordre du jour de ce CT un dossier régime indemnitaire primes métiers. Ceci n'a pas été fait. Les syndicats ont demandé qu'un CT spécifique siège avant le 14 juillet 2016.**